

# Assemblée des Hérauts du Marquisat de Provence

*Digo li que vengon ! No Pasaroun !*

***Nous, Artus Felip de Brotel, Seigneur de Caromb, Héraut du Marquisat de Provence, faisons savoir que :***

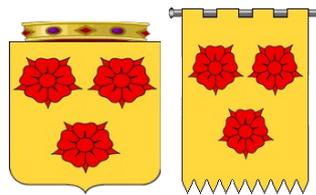
*Après enquête et étude des titres nobiliaires et droits idoines à cela au sein du Marquisat de Provence, nous certifions par la présente que Samasarutobi de Lauvain\* est bien Seigneur de Mézel*

*(fief dépendant du Comté de Digne-les-Bains), et jouit de tous les droits et privilèges liés à cette terre.*

*En cela, le Seigneur de **Mézel**, peut porter les armes de la Seigneurie, qui sont :*

*"«D'or à trois roses de gueules.»."*

*Soit après dessin :*



*La cérémonie d'anoblissement s'est déroulée le quinzième jour du mois de décembre de l'an quatorze cent soixante-neuf conformément à la demande du suzerain,*

*la Comtesse de Digne les Bains, Plumeria de Lauvain et en présence du Maître d'Armes, Artus Felip de Brotel.*

*Afin que nul ne puisse douter de cette lettre de noblesse, nous scellons du sceau de l'Assemblée des Hérauts du Marquisat de Provence et signons et scellons de notre main.*

*Rédigé, signé et scellé au Château d'Avignon le quinzième jour du mois de décembre de l'An MCDLIX.*

*Artus Felip de Brotel*



\*[IG : Samasarutobi]

**Spoiler:**

**A l'attention de l'Assemblée des Hérauts du Marquisat de Provence,  
De nous, Plumeria de Lauvain, Comtesse de Digne-les-Bains**

*Nous annonçons désirer ce jour, que Samasarutobi de Lauvain, notre cousin, devienne notre vassal.*

*Ainsi il est de notre volonté de lui attribuer le fief de Mézel, afin qu'il en ait la jouissance et la responsabilité. Notre confiance en lui est sans faille.*

**Fait et scellé à Marseille, le Onzième jour de l'an quatorze cent soixante neuf.**

*Plumeria de Lauvain*

